

**COULOMMIERS
PAYS DE BRIE**
AGGLOMÉRATION

DECISION DU PRESIDENT n° 006 -2025

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de COULOMMIERS PAYS DE BRIE,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 enregistré à la Préfecture sous le n° D-2020-199-DE le 17 juillet 2020 décidant de donner mandat à Ugo PEZZETTA, Président, en vue de souscrire les emprunts inscrits au budget,

DECIDE

ARTICLE 1 : De contracter auprès de la BRED Banque Populaire un emprunt d'un montant de 2 500 000 € (Deux millions cinq cent mille euros) à destination du budget principal, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : financer les investissements réalisés en 2025
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : taux objectif de 4,01% avec un maximum de 4,06 % arrêté par un « top » téléphonique avec la salle de marché
- Base de calcul : 30/360
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement : constant
- Commission d'engagement : 0,10 %
- Déblocage des fonds en une seule fois au plus tard 9j après le « top » avec la salle de marché
- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant un préavis de trente (30) jours et le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée s'il y a lieu.

Ugo PEZZETTA
Président

